

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 81 (1973)

Artikel: La Tour de Marsens
Autor: Naef, Henri / Wettstein, Laurette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-61672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Tour de Marsens

† HENRI NAEF
ET
LAURETTE WETTSTEIN

Il y a une vingtaine d'années, l'historien Henri Naef, l'un des derniers propriétaires de la tour de Marsens, entreprit d'en écrire l'histoire. La mort interrompit malheureusement son travail.

Pour ne pas abandonner un projet auquel son frère tenait beaucoup, M. Bernard Naef confia les notes et le manuscrit inachevé à la rédactrice de la Revue historique vaudoise qui en a tiré l'article que voici. La dernière partie relative à la famille Naef a été reprise sans modification.

A l'est du village d'Epesses, en plein vignoble du Désaley, une sorte d'île de verdure abrupte d'où émergent des créneaux: la tour de Marsens.

Au-dessus de la pente qui dévale de la Cornallaz et qui tremble au fracas des express s'engouffrant dans le tunnel de Chexbres, voici le hameau de La Croix, en bordure du plateau de Puidoux. Sur la crête, à l'horizon, en direction de Lausanne, on aperçoit la tour de Gourze et, tout près, mais du côté de Villeneuve, un bois a poussé parmi les rochers qui jadis n'étaient traversés près du lac que par la route romaine.

Que sait-on des origines de la tour de Marsens? Très peu de chose.

La première mention du nom *Marsens* se trouve dans le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Hautcrêt où figure la transcription d'une charte de 1166 en faveur des moines. L'évêque de Lausanne Landri y donne notamment aux Cisterciens « ce qui reste au Désaley, entre les possessions de Marsens et celles de Hautcrêt ». Le texte présente une difficulté d'interprétation, car il porte: *illud residuum terre in Dasilay que iacet inter donum de Marcens et donum de Altcrest*¹. Les historiens admettent généralement que le scribe a fait une erreur de copie et

¹ ACV, Ad 5 fo 15.

qu'il convient de lire *domum* et non *donum*¹. Cette lecture est plausible, mais qu'est-ce alors que cette maison de Marsens? Probablement un mas viticole au Désaley. A qui appartenait-il? Aux Prémontrés d'Humilimont, peut-être, qui voyaient depuis le milieu du XII^e siècle se constituer leur domaine à Lavaux, grâce à des libéralités diverses². Il est très possible que la *domum de Marcens* ait appartenu aux chanoines d'Humilimont puisque, à cette époque déjà, Marsens sert parfois à désigner leur abbaye et leur abbé³. Toutefois, on ne peut pas écarter absolument l'hypothèse que Marsens ait été un lieu-dit à Lavaux.

En définitive, que la charte de 1166 porte « maison » ou « don », la seule chose certaine c'est le nom de Marsens: peut-être un toponyme préexistant, peut-être une référence à la présence des Prémontrés au Désaley.

Quant à la tour proprement dite, elle n'est attestée qu'en 1272. Là encore, nous n'avons pas l'acte original. Notre source est le plus ancien inventaire connu des archives de l'évêché de Lausanne. Ce volume contient une analyse succincte des pièces conservées, en 1394, dans les coffres de la tour d'Ouchy. Au milieu d'un lot d'actes concernant la châtellenie de Glérolles, on trouve le résumé d'un acte de mars 1272/3 par lequel l'évêque Jean de Cossonay autorise l'aliénation de la « tour de Marsens, des biens sis *en Desaleir* et des 7 sols de cense dus pour cela à l'évêque »⁴.

Ainsi donc, un peu plus de cent ans après la première apparition du nom de Marsens à Lavaux, voici la tour dans les biens de l'évêque de Lausanne.

Quand cette tour carrée a-t-elle été bâtie? Ce type de construction, contrairement aux tours rondes introduites dans le pays de Vaud au XIII^e siècle par les maîtres d'œuvre de la Maison de Savoie, peut dater aussi bien du XII^e que du XIII^e siècle. Les données archéologiques ou architecturales ne permettent pas, dans un cas pareil, de se déterminer.

Qui l'a construite? Autre question sans réponse. Les droits des évêques de Lausanne à Lavaux remontent à la donation de Henri IV

¹ Cf. *Cartulaires de la chartreuse d'Oujon et de l'abbaye de Hautcrêt*, Ed.: J.-J. Hisely, Lausanne 1854, p. 27-28 (MDR, 1^{re} sér., 12).

² Voir JOSEPH JORDAN, *L'abbaye prémontrée d'Humilimont*, paru dans *Arch. de la Sté d'hist. du canton de Fribourg*, t. XII, 2^e livr., Fribourg 1925, p. 429-432.

³ Cf. ACV, IB 73/11 (29 avril 1168). Voir aussi JUSTIN GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg 1923, p. 47-48, n^o 128 (A^o 1172).

⁴ ACV, Ac 1 f^o 119.

en 1079 et, mis à part les biens de l'abbaye de Saint-Maurice et ceux du prieuré de Lutry, il semble que l'évêque de Lausanne ait été le principal propriétaire à la Vaux de Lutry. Les donations nombreuses qu'il a faites aux diverses maisons religieuses du diocèse pendant le XII^e siècle sont là pour en témoigner. Il y a donc de sérieuses présomptions pour que ce soit bien un évêque qui ait fait édifier la tour de Marsens. Mais lequel? Depuis Landri de Durnes (1160-1178/9) jusqu'à saint Boniface (1231-1239), le cartulaire du Chapitre de Lausanne présente les évêques bâtissant et fortifiant leurs terres. Et les évêques suivants continuent. On a voulu attribuer cette construction à Landri de Durnes. Certes, il a été un grand bâtisseur, mais ce n'est pas une raison suffisante pour le désigner lui, plutôt qu'un autre. Rappelons-nous que la première mention connue de la tour ne date que de 1272. Il n'y a peut-être pas très longtemps qu'elle a été édifiée.

Sur le rocher abrupt où maintenant l'on voit les vigneron remonter la terre et relever pierre à pierre les murets éboulés, on imagine les efforts des maçons qui amenèrent, par un chemin raviné, les blocs de base. On imagine, car les textes sont souvent muets et toujours avares de détails. La tour des premiers temps reste pour nous environnée de brume et il faut attendre que Marsens ait passé entre les mains de riches bourgeois lausannois, les Francoz, pour que son histoire commence à se dessiner un peu plus nettement.

LES FRANCOZ

Le premier Francoz connu à Lausanne est Pierre, qui apparaît pendant l'épiscopat de Berthold de Neuchâtel (1212-1220); on le trouve dans l'entourage du prélat, au nombre des bourgeois qui servent de témoins à leur évêque ¹.

Quelque trente ans plus tard, une autre génération de Francoz laisse beaucoup plus de traces; elle compte au moins quatre personnes: Bovon ² et son frère Pierre ³, qui tiennent une place non négligeable parmi les familiers de l'évêque Jean de Cossonay (1240-1273) ⁴. Ils sont fréquemment cités ensemble et Bovon est certainement l'aîné

¹ ACV, C VI j 2.

² ACV, C VI j 4.

³ ACV, Ac 3 fo 63.

⁴ ACV, C IV 39.

des deux. Ils ont encore une sœur, Alix¹, et un frère, le chanoine Guillaume, membre influent de la cour épiscopale dont il est l'official de 1259 à 1260². On l'appelle généralement Maître du Bourg³ et il semble être le seul Francoz à porter ce surnom. Il est le promoteur de la construction de l'hôpital de Lausanne⁴ auquel ses frères feront d'amples libéralités. Cette générosité familiale est peut-être liée à une malheureuse affaire, dont on ne sait presque rien, si ce n'est qu'elle se passa avant le 15 décembre 1279, que le chevalier Pierre de Dizy y perdit la vie et que Pierre⁵, le Jeune, et Etienne Francoz, tous deux fils de Bovon, étaient impliqués dans le meurtre⁶. La mort du chevalier dut coûter cher à la famille, surtout à la branche issue de Bovon⁷, mais les Francoz étaient en mesure de supporter ce revers car ils avaient de grands biens, soit en alleu, soit en fief. Citons notamment une maison de pierre à Lausanne, un pressoir à Chissiez, une grange et son domaine au Désaley, des bois, de nombreuses vignes à Lausanne, Renens, Lutry, Epesses, Saint-Saphorin et ailleurs, des censes et des hommes taillables.

Bien en cour auprès de Jean de Cossonay, Bovon et Pierre Francoz avaient bénéficié, comme d'autres, des libéralités inconsidérées que l'évêque avait faites au détriment de son Eglise de Lausanne⁸ et qu'il révoqua *in articulo mortis*, en mai 1273⁹. Peut-être que l'autorisation de vendre la tour de Marsens et divers biens au Désaley, donnée en mars 1272/3¹⁰, doit aussi être envisagée dans le contexte de ces aliénations intempestives et il est vraisemblable — bien qu'aucun texte ne le dise expressément — que les Francoz de Lausanne furent les acquéreurs de la tour, bâtie sur le coteau où ils avaient déjà de nombreuses vignes. Elle leur appartenait en tout cas en mai 1287¹¹.

¹ Elle est mariée et mère de famille en 1281 n.s., cf. le testament de Pierre Francoz: Bibliothèque cantonale et universitaire (abrégé dorénavant: BCU), Ms F 34, p. 135-149 *passim*.

² Cf. *Helvetia sacra*, Lausanne, à paraître.

³ *Vuillermus Franconis dictus de Burgo*, voir ACV, C V a 317.

⁴ Voir: MARCEL GRANDJEAN, *La ville de Lausanne*, t. I, Bâle 1965, p. 298-299 (*Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, Vd).

⁵ ACV, Ac 1 f° 57 v°.

⁶ ACV, C V a 218.

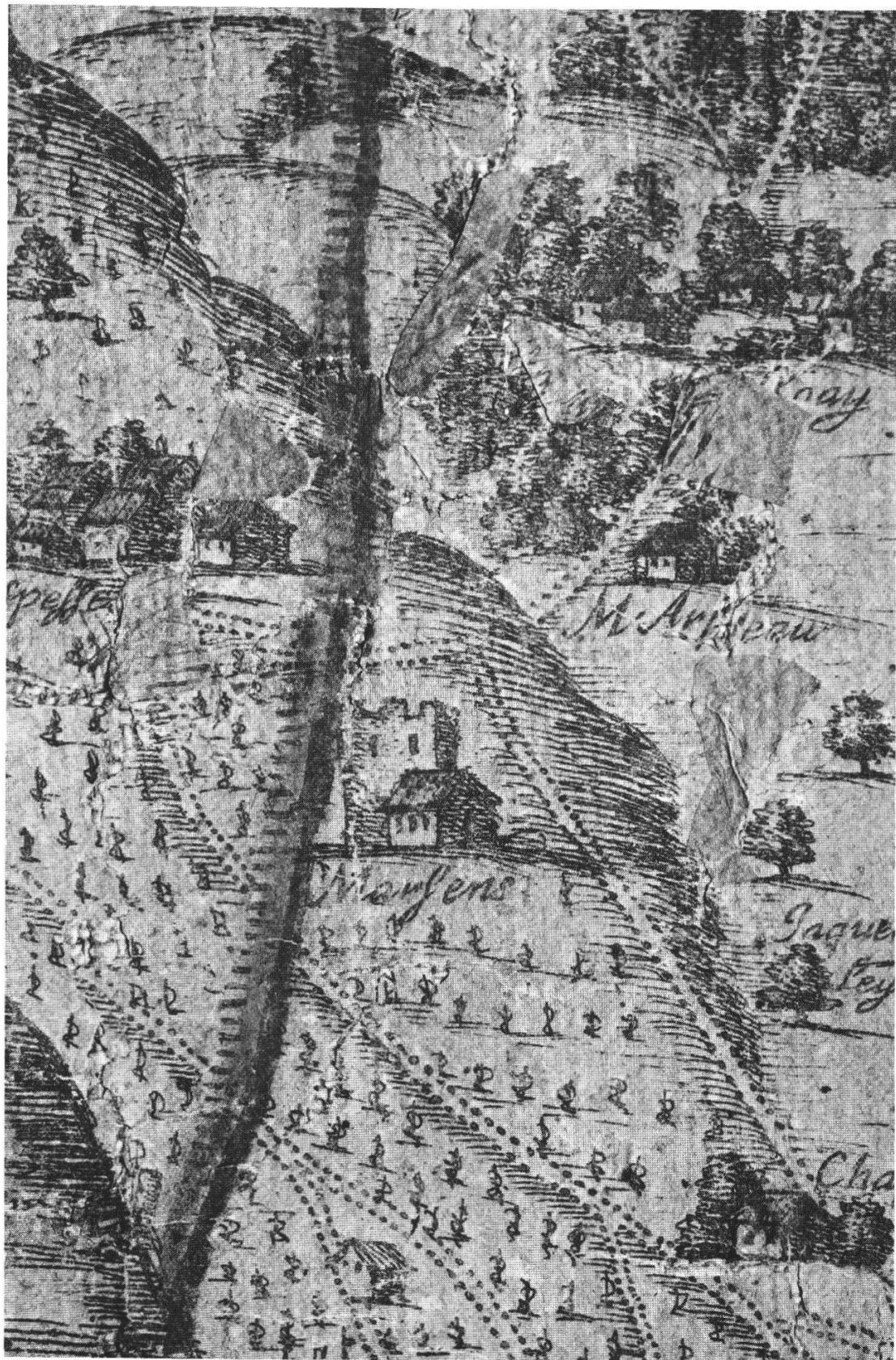
⁷ En mai 1285, Pierre le Jeune, seul survivant des quatre fils de Bovon, promet d'assigner sur sa part d'une maison de Lausanne et sur d'autres biens une rente annuelle que son père, récemment décédé, avait promise au Chapitre de Lausanne en réparation des violences commises par ses fils, ACV, C V a 218.

⁸ ACV, Ac 3 f° 63.

⁹ ACV, C IV 96.

¹⁰ Cf. *supra*, p. 58 et n. 4.

¹¹ ACV, C VI j 76: *usque ad turrim de Daseleys que est eys Francos de Lausanna*.



La tour de Marsens
Fragment de la Carte du bailliage de Lausanne de Gabriel Leclerc, 1678
(BCU, Lausanne, Estampes)

Regretons en passant que nos sources n'aient gardé aucune trace d'hommage des Francoz à l'évêque pour Marsens: nous ignorons ainsi la nature de ce fief pendant la période où il fut entre leurs mains. En revanche, les hommages suivants sont connus et tous les possesseurs de la tour, à partir des comtes de Gruyère, la tiendront en fief noble.

Alors que l'épiscopat de Jean de Cossenay avait été faste pour les Lausannois, la situation se détériora sensiblement avec ses successeurs, Guillaume de Champvent (1273-1301) et Gérard de Vuippens (1302-1309). Dès 1282, le premier était en lutte ouverte avec certains de ses sujets, soutenus par Louis de Savoie-Vaud. A la tête des Lausannois qui bravaient leur évêque, quelques noms reviennent régulièrement, dont celui de Jaquemet ou Jaqueminot Francoz. Les autres membres de la famille semblent avoir observé une certaine réserve¹; lui seul est mentionné lors de la trêve de l'été 1297², lui encore, lors de l'arbitrage qui devait ramener le calme, à la fin de décembre 1304³. Qui était-il donc?

Les deux frères Bovon et Pierre Francoz avaient eu chacun un petit-fils prénommé Jacques⁴, dont le diminutif est Jaquemet ou Jaqueminot. L'un de ces deux Jacques, déjà mort en 1314, s'était acquis une célébrité douteuse en volant des chevaux que des marchands milanais conduisaient sur la route, entre Glérolles et Vevey. L'affaire alla jusqu'au comte de Savoie, qui intervint auprès de l'évêque de Lausanne pour obtenir le dédommagement des marchands. Ceux-ci, rendus méfiants, avaient en effet cessé d'emprunter le chemin du bord du lac, et le seigneur savoyard se voyait privé du produit de ses péages⁵.

Le frondeur et le voleur étaient-ils distincts l'un de l'autre ou n'était-ce qu'une seule et même personne? Ou encore y avait-il un troisième Jaqueminot? Quoi qu'il en soit, aucun des deux Jacques connus ne laissa, semble-t-il, de descendance mâle; la lignée de Bovon Francoz finissait en quenouille tandis que celle de Pierre, l'Aîné,

¹ ACV, Ac 9 fo 34-34 v°.

² ACV, C IV 131, publ. dans *Fontes rerum bernensium*, t. III, Berne 1880, p. 675-683, voir surtout p. 680.

³ ACV, Ac 3 fo 214-217.

⁴ Le premier: Jacques, fils de Pierre le Jeune, petit-fils de Bovon, n'a pas encore 14 ans révolus en mai 1285, cf. ACV, C V a 218. Le second: Jacques, fils de feu Uldric, petit-fils de Pierre l'Aîné, n'a pas 14 ans révolus en mars 1287/8, cf. ACV, C V a 232.

⁵ ACV, C IV 169/a, b, c et d; C IV 170.

allait continuer et conserver la tour de Marsens dans son patrimoine jusqu'au milieu du XIV^e siècle.

Le testament de Pierre, l'Aîné, daté du jeudi après l'octave de la Purification de la Vierge 1280¹, est intéressant à plus d'un titre. Il renseigne tout d'abord sur l'état de la famille du disposant: de ses quatre fils l'un, Uldric, est mort laissant un fils, Jacques², institué héritier avec ses trois oncles: Bovon, Guillaume et Nicolas. Le tesseur paraît inquiet de la conduite de ses successeurs — l'affaire du chevalier de Dizy est toute récente et peut-être que les relations avec l'évêque sont déjà difficiles. Il se préoccupe aussi de la fortune familiale et leur interdit de contracter, sans son aveu, des dettes de plus de 40 sols. Dans la répartition de ses biens, il attribue à son fils Bovon tout ce qu'il possède au Désaley: la tour de Marsens doit être comprise dans ce lot, bien qu'on puisse s'étonner qu'un immeuble de cette importance ne soit pas cité expressément. Mais la présence incontestable de la tour dans le patrimoine des descendants de Bovon ainsi qu'une disposition du testament où il est question de la « maison de Daseley » et de frais mis à la charge des quatre héritiers viennent étayer cette supposition³.

Pendant les cinquante premières années du XIV^e siècle, les documents permettent de suivre plus ou moins la destinée des Francoz. Comme nous l'avons déjà vu, la lignée du premier Bovon s'étiole tandis que celle de Pierre, son frère, est beaucoup plus vigoureuse. Les actes de vente ou d'acensement, les donations pieuses, les arbitrages, les inscriptions aux nécrologies des églises livrent ici et là des renseignements grâce auxquels la vie familiale et matérielle des descendants de Pierre réapparaît dans les grandes lignes.

Il faut attendre 1354 pour retrouver une mention de la tour de Marsens. Bovon, le fils de Pierre, à qui étaient allés tous les biens du Désaley, s'était marié avec Jaquette de Bettens⁴. Il avait eu au moins

¹ Soit du 13 février 1281 n.s.

² Cf. *supra* p. 61, n. 4.

³ Le testament de Pierre est introuvable. Il est connu par une traduction française, avec quelques rares extraits latins en marge, faite sur l'original le 1^{er} août 1718. Malheureusement, le passage relatif à la maison du Désaley a un tour sibyllin des plus embarrassants: « et je veux que chacun de mes... héritiers soit tenu de payer la quatrième partie de ce que je dois à Monseigneur l'évêque de Lausanne pour les dépenses faites et à faire dans la maison de Daseley autant de temps qu'il se trouvera que ledit évêque l'a tenue... » voir: BCU, Ms F 34, p. 135-149 *passim*.

⁴ *Nécrologe de l'église cathédrale de Lausanne*, Ed.: Jean Gremaud, Lausanne 1863, p. 205 (MDR, 1^{re} sér., 18).

trois enfants: Jean, Ebal et Nicolette¹. Ebal reçut la prêtrise et Jean, déjà mort en 1346/7, laissa trois fils: Jordan, Girard et Aymon². Ce dernier, devenu bourgeois de Lutry, agissant avec les deux fils de feu son frère Jordan, acensa le 8 novembre 1354 une ouche, sise à Publoz, à un habitant de la paroisse de Saint-Saphorin. La redevance annuelle était fixée à un quarteron de froment, livrable à la Saint-Martin d'hiver « dans notre tour de Marsens »³.

A cette époque, l'indivision familiale comprend la tour, ou maison forte, voisinant avec le pressoir et sa maison. Du côté de la pente, les bâtiments surplombent un rocher; le fossé de la tour marque la limite du côté de la montagne, un chesal appartenant aux Prémontrés de Marsens et des vignes diverses jouxtent de part et d'autre⁴.

En mars 1356 n.s., la veuve de Jordan et ses enfants vendent leur part de Marsens, soit les trois quarts, au comte Jean de Gruyère et à sa femme. Le fief est mouvant de l'évêché de Lausanne. Pressés par le besoin d'argent, ilsaliènent aussi un autre fief qu'ils tiennent des Prémontrés, soit quatre vignes, franches de dîme et de garde, et une cense annuelle en vin. Ils ajoutent encore leur vigne allodiale du Croset, en plein Désaley et deux prés à Publoz. Tout cela pour le prix de 640 florins d'or⁵. Trois mois plus tard, c'est Aymon, le bourgeois de Lutry, et son fils Girard qui cèdent le quart restant aux mêmes acquéreurs, moyennant 62 florins⁶. Pour les Francoz, le temps de la grandeur est passé.

LES COMTES DE GRUYÈRE

L'acheteur de Marsens était un Gruyère, de la branche de Montsalvens, frère du comte régnant Pierre IV. Quoique cadet, Jean portait le titre de comte de Gruyère.

Ses biens propres étaient situés en Haute-Gruyère et ils comprenaient l'actuel Pays-d'Enhaut, la châtellenie de Montsalvens et la maison forte de Broc avec leurs dépendances.

¹ ACV, Ac 11 f° 104 v°. Ce texte est un état de la famille en 1281.

² ACV, C VI j 177 et 287.

³ ACV, C VI j 333: *solvendo nobis... annis singulis in festo beati Martini yemalis, excepto hoc anno presenti, apud turrim nostram de Marsens.*

⁴ ACV, C XV 7/54.

⁵ *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère... rassemblés par J.-J. Hisely*, Ed.: Jean Gremaud, t. I, Lausanne 1867, p. 489 (MDR, 1^{re} sér., 22).

⁶ ACV, C XV 7/54.

C'est donc au printemps 1356 que Jean et sa femme, Isabelle d'Aarberg, jetèrent leur dévolu sur la tour de Marsens¹. L'essentiel de ce que l'on sait d'Isabelle provient du testament qu'elle dicta au notaire Cono Pucel d'Avenches, le 13 janvier 1358 n.s.². Elle avait épousé en premières noces le chevalier Hermann de Cressier auprès de qui elle souhaitait être enterrée, dans la chapelle Sainte-Catherine de Morat. Cette chapelle et son recteur étaient l'objet de toute sa sollicitude, puisque — à l'exception de quelques legs et d'une réserve d'usufruit en faveur de Jean de Montsalvens — elle leur destinait une bonne partie de ses biens, situés à Morat et dans le Vully.

Bien que, selon la formule, Isabelle ait testé *sana mente et corpore*, elle ne dut pas survivre longtemps, car, le 22 août 1359, le notaire Perrod Richard, de Gruyères, établissait le contrat de mariage qui allait unir Jean à Marguerite de Billens, veuve de Pierre de Duyn. L'épouse apportait une dot de 1800 florins et l'époux lui assignait 1000 florins sur la maison forte et le village de Rossinières³.

Jean perdit rapidement sa seconde femme, puisque, en mars 1363, il était de nouveau remarié, cette fois avec Marguerite, fille de Rodolphe d'Oron, veuve d'Amédée de Blonay et de Thibaud de Châtillon⁴.

Comme les comtesses précédentes, Marguerite mourut avant son mari et sans lui laisser d'enfants. Elle était déjà décédée lorsque Jean fit recevoir ses dernières volontés, à Broc, le 19 avril 1365⁵. Il instituait héritiers chacun pour une moitié ses neveux Rodolphe et Jean, élisait sépulture dans la cathédrale de Lausanne, à côté de la chapelle de Notre-Dame, et surtout faisait une série considérable de legs pie. Il désignait enfin quatre exécuteurs testamentaires au nombre desquels se trouvait l'évêque de Lausanne. Pour plus de sûreté, il menaçait ses héritiers de substitution si ses dernières volontés n'étaient pas accomplies scrupuleusement.

Peu de temps après, Jean de Gruyère eut maille à partir avec un héritier de sa première femme, Isabelle d'Aarberg. Considérant que

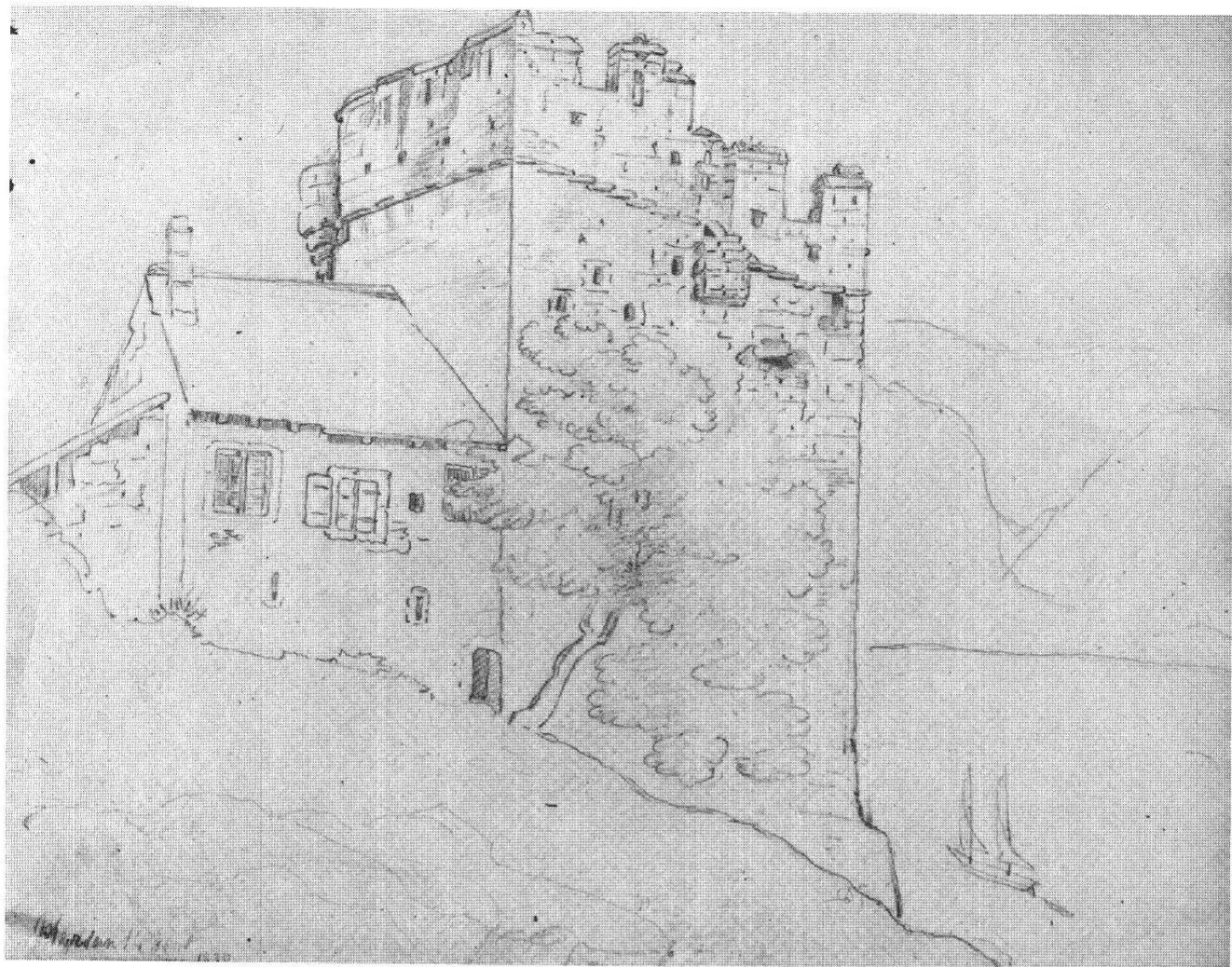
¹ Dès le XIII^e siècle, les Gruyère possédaient des vignes dans la région de Lavaux où l'on trouve encore le lieu-dit « les Gruyères ».

² ACV, IB 1/11.

³ ACV, C XV 7/58, publ. dans *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère...*, t. I, p. 151-154.

⁴ *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère...*, t. I, p. 161-163.

⁵ ACV, C V a 1143. Ce testament fut assorti d'un codicille le 5 novembre 1365, cf. *ibid.*, annexe.



*La tour de Marsens vue du nord-ouest
Dessin de Samuel Naef allié Develey, 1830*

sa tante (*avuncula sua*) était morte sans enfants et qu'il était son héritier le plus proche, Jean, comte de Valangin, réclamait à Jean de Gruyère les 600 livres qu'elle avait apportées en dot. Il prétendait en outre que la tour de Marsens au Désaley avait été achetée avec l'argent d'Isabelle et que, depuis le décès de cette dernière, Jean avait bénéficié d'un enrichissement illégitime évalué à 2000 florins.

Pour sa part, le veuf contestait qu'il dût restituer la dot et il répondait, pour la tour de Marsens, qu'il l'avait payée de ses propres deniers.

Il fallut recourir à des arbitres. Ceux-ci déclarèrent, le 17 novembre 1366, que la restitution de la dot ne pouvait en l'occurrence être exigée du vivant de Jean et que le paiement de 300 livres, échelonné jusqu'au 1^{er} mai 1368, éteindrait les droits qu'Isabelle pouvait avoir eus sur Marsens ¹.

Jean de Gruyère était remarié ², mais toujours privé de descendance, lorsqu'il fit donation conditionnelle, et sous réserve d'usufruit, à ses neveux Rodolphe et Jean de ses châtellenies d'Œx et de Montsalvens et de sa maison forte de Broc, le 29 avril 1368 ³. Il conservait le droit de disposer à sa guise de 50 livrées de terre et de ses biens meubles, jusqu'à concurrence de 800 florins. Cette donation, reçue par le notaire Girard de Boliens, devait avoir été précédée d'une autre, toute semblable, faite quelque temps auparavant devant le notaire Jean de Sancto Ciriaco ⁴, puisque, le 4 février 1368 n.s. déjà, à Morges, le comte de Savoie avait donné son consentement au changement de vassal, moyennant 500 florins.

C'est à l'occasion d'une donation qu'il fit à la fin de sa vie, le 11 juin 1369, aux Prémontrés d'Humilimont, que nous retrouvons la tour de Marsens. Poussé par la dévotion particulière que lui inspirait la Sainte Croix, Jean donnait aux chanoines, en s'en réservant l'usufruit jusqu'à sa mort, la maison qui se trouvait devant sa tour du Désaley ainsi que le pressoir et tous les accessoires de la maison. Il ajoutait encore un chesal, quelques vignes, prés et censes, à condition que les religieux fissent célébrer dans leur église conventuelle trois

¹ ACV, IB 82/1478. Une autre expédition de cette pièce est publiée dans *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Ed.: George-Auguste Matile, Neuchâtel 1844, p. 881-885.

² Il avait épousé noble Philippa de Rovoyrie, cf. *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère...*, t. I, p. 190.

³ ACV, IB 325/11.

⁴ ACV, IB 325/11 annexe.

messes hebdomadaires, sur l'autel de la Sainte Croix, pour le repos de l'âme du donateur, de ses parents et de ses femmes¹.

La date du décès de Jean de Gruyère n'est pas connue; elle est nécessairement postérieure à la donation du 11 juin 1369 et antérieure au 28 janvier 1372 n.s., date à laquelle on parle de lui comme d'un défunt².

Les libéralités pieuses du seigneur de Montsalvens placèrent ses successeurs dans une situation délicate: le 28 janvier 1372 n.s., Rodolphe IV, comte de Gruyère, l'un des deux neveux héritiers, dut conclure un arrangement avec le Chapitre de Lausanne. Les chanoines commençaient apparemment à s'inquiéter du paiement des 150 florins que le défunt leur avait destinés et du remboursement des quelque 50 livres dépensées pour les obsèques: les aumônes, les chevaux, les draps d'or et de soie avaient coûté cher! Le comte promit de s'acquitter au moyen de trois versements partiels, échelonnés jusqu'à la Noël 1373, et il donna des garants de son engagement³. A quelques jours de là, le 7 février, les clercs de la cathédrale à leur tour laissaient percevoir une certaine préoccupation, puisqu'ils demandaient à l'official de vidimer la donation de 1368, dans laquelle Jean leur avait attribué 60 florins⁴. En avril 1373, tous les problèmes de la succession n'étaient pas encore réglés et Rodolphe de Gruyère devait trouver un accommodement avec les religieux d'Humilimont. Ceux-ci renonçaient à la Marette, cette bonne vigne qui existe encore, et abandonnaient leurs prétentions sur la maison près de la tour et sur divers autres biens; en contrepartie, Rodolphe promettait de leur verser 110 livres et consentait à une diminution du nombre des messes anniversaires⁵.

La renonciation des Prémontrés en ce qui concernait la « maison ou étable » près de la tour avait été assortie d'une condition. Rodolphe ne devait garder cette maison que s'il conservait la tour, et c'est bien ce qui arriva, puisque, le 12 avril 1373, cinq jours après le compromis, le donzel Rodolphe de Gruyère, fils du comte, venait avec l'assentiment de son père prêter personnellement hommage à Lausanne,

¹ ACV, IB 82/1494 et IB 56/180.

² ACV, C V a 1215, voir aussi *Monuments... de Gruyère...*, t. I, p. 505-506. Dans le *Nécrologie de l'église cathédrale de Lausanne...*, p. 110, il y a un *obit* au 12 février, ce qui permet de supposer que le décès est survenu le 12 février 1370 ou 1371.

³ ACV, C V a 1215.

⁴ ACV, C XV 7/78.

⁵ *Monuments... de Gruyère...*, t. I, p. 506-508.

entre les mains de l'évêque Aymon de Cossonay, pour la tour de Marsens sise au Désaley¹. Le nouvel hommage se référait expressément à celui qu'avait fait autrefois Jean, seigneur de Montsalvens.

Pendant plus de cent cinquante ans, la tour de Marsens resta fief des Gruyère. Nous ne possédons malheureusement que des reconnaissances générales des comtes à l'évêque de Lausanne et, depuis celle de 1373, Marsens n'est plus mentionné expressément dans les hommages successifs. Nous savons seulement indirectement que François de Gruyère, l'arrière-petit-fils de Rodolphe IV, prêta reconnaissance pour la tour².

C'est l'avant-dernier comte, Jean II de Gruyère, qui céda Marsens à un bourgeois de Fribourg, Jean de Plait.

LES DE PLAIT

Jean de Plait (Plaict, Plaix, Plet, etc.), dont le nom obéit à toutes les fantaisies des scribes du temps, était apothicaire. Admis à la bourgeoisie de Fribourg en 1496, il appartenait cependant à une famille attestée dans la paroisse de Saint-Saphorin depuis le XIII^e siècle³. En 1450, on trouve des membres de sa famille parmi les habitants de la châtellenie de Glérolles affranchis de la taille et de la main-morte⁴. Au XVI^e siècle, ses neveux Pierre et Francey de Plet, de Chexbres, vivent à Lavaux, une de ses sœurs, Marguerite, est abbesse des Clarisses de Vevey, une autre, dont nous ignorons le prénom, avait épousé Pierre Gerbex, d'Epesses⁵. Une fille née de cette union, Clauda, se mariera avec un notable fribourgeois, Nicolas Nusspengel, et cette circonstance permet de rappeler la fréquence des rapports qui existaient alors entre Fribourg et Lavaux. Nombreux étaient les Fribourgeois qui possédaient des terres à Lavaux et, de leur côté, les familles du bord du lac, comme les Mayor de Lutry par exemple,

¹ ACV, C IV 377 fo 1-2.

² ACV, Ff 112 fo 682.

³ Voir les nombreux de Plait de Chexbres et de Cremières mentionnés dans le *Regeste de l'Abbaye de Hauterive*, p. 1006.

⁴ ACV, C IV 535 bis, publié en grande partie dans une thèse récente: DANIELLE ANEX, *Le servage au Pays de Vaud*, Lausanne 1973, p. 385-388 (*Bibl. hist. vaud.*, 47).

⁵ Cf. testament: AEF, RN 132 fo 123 et 126 v^o. (Les références aux pièces des Archives d'Etat de Fribourg (abrégué: AEF) nous ont été aimablement communiquées par M. le directeur N. Morard et par M. H. Foerster, archiviste adjoint.)

comptaient régulièrement depuis le début du XV^e siècle un ou plusieurs de leurs membres parmi les bourgeois de Fribourg¹.

Dans ce contexte il n'y a rien d'étonnant à ce que Jean de Plait soit devenu bourgeois de cette ville, mais en raison du mode d'acquisition de la bourgeoisie il n'est pas possible de dire si les rapports de l'apothicaire avec Fribourg étaient anciens ou de fraîche date. En effet, ni la filiation ni le mariage ne conféraient la bourgeoisie. Depuis 1289, on pouvait l'acquérir à condition d'acheter en ville une maison dans laquelle on était astreint à résider avec sa famille. Plus tard, l'obligation de domicile fut abandonnée et l'obligation d'achat remplacée par celle d'assignation de la bourgeoisie sur un bien-fonds en ville ou en banlieue². Jean donna en garantie sa maison sise devant l'Hôpital³. Était-ce une maison de famille, nous ne saurions le dire; mais de toute manière le cercle des relations de notre apothicaire et sa présence en 1501 au Conseil des Deux-Cents et au Conseil des Soixante en 1505 prouvent qu'il était parfaitement assimilé⁴.

Il se maria deux ou trois fois. On ne connaît que le prénom de sa première femme, Jeannette, et l'on sait qu'elle lui avait apporté des vignes dans la région de la tour de Marsens. Cette première femme, ou peut-être une seconde, était la tante d'un petit Nicolas, fils de discret Nicolas Lombart. Une autre encore, Pernette Reiff — citée comme les précédentes dans le testament de Jean de Plait — était la sœur de l'avoyer Hans Reiff et la belle-sœur de Nicolas de Praroman. Tous ces mariages étaient restés stériles ou du moins il n'en subsistait aucun enfant vivant lorsque Jean testa le 28 août 1540. Son seul rejeton connu était un fils naturel, Jean, qu'il avait eu sur la fin de sa vie d'une certaine Bastienne⁵.

Il légua à cet enfant la plus grande partie de ses biens qui étaient considérables et il institua trois héritiers à parts égales: sa nièce Claudia Gerbex, femme de Nicolas Nusspengel, la fille d'un de ses cousins, Loysa de Plet, femme d'Humbert Monod d'Oron, et Etienne Glory (ou Glore), fils de feu Antoine, d'Epesses⁶. Le testament de Jean de

¹ Cf. AEF, *Grand Livre des Bourgeois*, 1415-1769, *passim*.

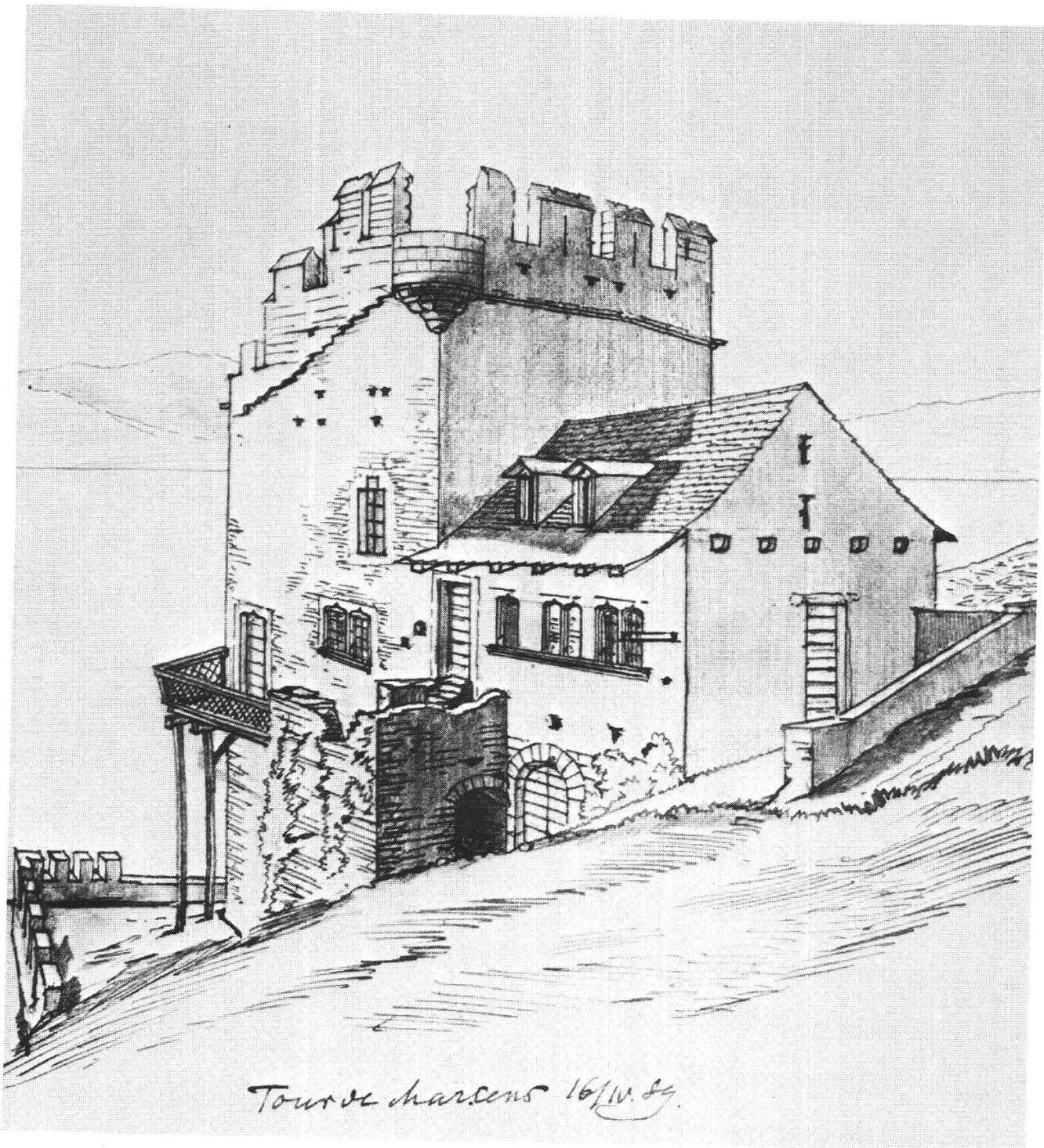
² LOUIS DUPRAZ, *Les institutions politiques jusqu'à la constitution du 24 juin 1404*, paru dans *Fribourg-Freiburg 1157-1481*, Fribourg 1957, p. 81-83.

³ AEF, *Grand Livre des Bourgeois*, 1415-1769, fo 105.

⁴ Cf. testament: AEF, RN 132 *passim* et AEF, *Besatzungsbuch* n° 3 (1493-1501), fo 115, et n° 4 (1502-1513), fo 36.

⁵ AEF, RN 132 fo 125 v^o: « Bastienne, femme de Amyé Sarvonnet [ailleurs: Amey Servagin] de l'evescié de Genesve. »

⁶ AEF, RN 132 fo 126 v^o-127.



*La tour de Marsens vue du nord-est
Dessin de Johann-Rudolf Rahn, 1899
(Musée national suisse)*

Plait est un document assez long qui permet non seulement de se faire une idée des relations de famille et d'amitié de l'apothicaire, mais aussi de sa richesse: plusieurs immeubles à Fribourg même et aux abords de la ville, le domaine agricole du Villaret dans la seigneurie de Montagny, la tour de Marsens au Désaley avec toutes ses vignes et dépendances, une maison à Chexbres, de très nombreuses rentes foncières, des anneaux d'or enrichis de pierres précieuses et une abondante vaisselle d'argent.

Lorsque, en 1527, Jean de Plait s'était porté acquéreur de la tour de Marsens, il était sans doute déjà riche, mais pour desservir un tel fief il lui manquait une qualité essentielle: la noblesse. Voici comment le commissaire Jean Gignilliat présente la situation: « Pour ce que ledict noble Jehan de Plait n'estoit pas capable, pour alors, à tenir des biens de fidelité noble, le seigneur Sebastian de Montfalcon, evesque et prince de Lausanne, de son bon vouloir le fist noble et le redduisit capable à tenir des biens de fidelité noble, aussi luy loiaz et approvast l'acquisition de ladicte tour. »¹

Aux termes de l'acte d'anoblissement², Jean et sa descendance légitime étaient nobles désormais, comme s'ils étaient nés de père et de mère nobles et, en signe de leur nouvelle qualité, l'évêque leur conférait des armoiries³. Sébastien de Montfalcon autorisait en outre son nouveau vassal à faire construire, comme bon lui semblerait, un four et un moulin près de la tour. Il lui enjoignait de prêter hommage pour son fief⁴ dans le délai d'un an et lui donnait quittance de 20 écus d'or au soleil, prix de l'anoblissement.

Voici donc l'apothicaire gentilhomme. Il ne semble pas avoir fait usage de la concession de four et de moulin, mais il voudra tous ses

¹ ACV, Ff 72 fo 35 v^o.

² ACV, Ff 41 fo 257-258 et Ff 72 fo 35 v^o-36 v^o: le 30 octobre 1527. Pour un anoblissement similaire, en 1516, voir: OLIVIER DESSEMONTET, *La famille Philippon du Monteiller...*, dans *RHV* 1966, p. 75-76 et 89-90.

³ Si les scribes ont bel et bien dessiné un écu dans les transcriptions de l'acte d'anoblissement qui nous sont parvenues, ils ont malheureusement omis le blasonnement et nous sommes réduits aux conjectures. Voir: D.-L. GALBREATH, *Armorial vaudois*, t. II, Baugy-sur-Clarens 1936, p. 550, fig. 1783.

⁴ Après la conquête du pays de Vaud, c'est à MM. de Berne, représentés par le bailli de Lausanne, que Jean prête hommage le 4 octobre 1537: « par laz vigueur desdict hommage, fidelité et recognoscance, ledict noble Sebastian Nägely ballifz de Lausanne ... a investiz ledict noble Jehan de Plaict de ladicte tour et maison et de ses appertennances et cecy par laz tradition d'une espee dessguenue mise et donnee par les mains dudit seigneur ballifz eis mains dudit noble Jehan de Plait... » ACV, Ff 72 fo 37 v^o-38.

soins au domaine viticole¹, confié à un vigneron², et, treize ans plus tard, il put laisser à son fils quelque vingt poses de vigne avec la tour: « Item... legué-je audit Hanns de Plet mon filz naturelz c'est assavoir toute ma mayson de La Vaulx, là où l'on ditz en la thor de Marsin, ensemble grange, sector³, truyt⁴, et ses appartenances et tout ce qu'est dedans icelle. Ensemble baillié-je audit Hanns de Plet les vignyes appartenantes à ladicte maison et premierement ung mas de terra contenant cincq ou six pouses de vignye, champ et planche, geoisant au dessus de ladicte maison..., depuis la maison tendant jusques à la croix de La Dellesi jusques à la creisia⁵ du chemin de Guey, tirant à bas contre Desallyer, tendant jusques à la creysia du chemin de Pablo qui vaz jusques à ladicte maison de Marsin. Item ... une vignye et une planche dessus et dessoubz la fontanna qui est dessoubz le chemin qui va depuis la thor en la creysia du chemin de Pablo, sont environ deux poses que planche que vignyes... Item... au près de ladicte thor et maison et grange, deux ou troys morselz de vignye devant ladicte grange que j'ay acqueruz de Monseigneur de Marsens⁶, de Pierro Leyvra de Chebre et de Jacquemo Fontanna de Pablo... et ung curtilz dessoubz la thor. Item... ung mas de vignye contenant l'aviron cincq ou six pouses geoisant audit terratoyre dessoubz la thor, que l'on ditz La Planta, depuis la thor jusques au chemin qui va à Espesses... Item... ung mas de vignye geoisant audit territoire, dessoubz le chemin dessus nommé, tendent jusques au lac, contenant environ cincq poses de vignyes que j'ay herité de ma première femme Jennetta... Item luy baillié-je ung aultre morselz de vignye contenant demy pousa affrontant au lac. En apres luy baillié-je generellement tout ce qui soy pourra trouver qui appartiegné à ladicte maison, tant censes de vin comme aultre chouse... et auxi luy baillié-je les vaches qui sont en ladicte thor et tous aultres meubles. Item en

¹ Le 24 avril 1527 déjà, Jean de Plait avait conclu un échange avec Nicod Vincent, abbé d'Humilimont, à qui il cédait divers revenus et censes à Gumevens, contre toute une série de vignes aux abords de la tour de Marsens, ACV, SVG 9/1, p. 143-145.

² « Item donne et legue à Antheni, femme de Lorentz Strambin mon vigniellan de la thor de Marsin, une cutre, ung cussin et une cuverte de celles qui sont en ladicte thor et une vache ne dez mellieur ne dez plus moindres qui sont en ladicte thor... », AEF, RN 132 fo 123 v°.

³ Cave.

⁴ Pressoir.

⁵ Croisée.

⁶ Probablement Nicod Vincent, abbé de Marsens, cf. *supra*, n. 1.

après legué-je audict Hanns de Plet mon Pra Lambert et mon Pra du Sergy pour fere du fin... »¹

L'enfant pour lequel Jean de Plait priait son ami le boursier et conseiller Hans Reiff « de prendre la peyne de l'instruyre et bien gouverner comant ung de ses enfans propre » devait être très jeune lors de la confection du testament qui allait assurer son avenir². Tout comme son père, Jean le Jeune devint apothicaire et il entra dans la bourgeoisie de Fribourg³.

Il se maria au moins deux fois. Le 14 février 1554, il était l'époux d'Annilli Studer, fille de l'avoyer Hans Studer. Ce jour-là, Annilli était malade et elle faisait son testament⁴. Elle dut mourir peu après car, le 17 juin 1554 déjà, Jean faisait établir le contrat qui allait régir son union avec une autre Fribourgeoise, Anthène, fille de Loys Filling⁵.

Lorsque à son tour Jean testa le 23 mars 1562, il institua héritières deux des trois personnes qui avaient déjà été désignées en cette qualité par feu son père: Claudia Nusspengel, née Gerbex, et Etienne Glore. Il pensa à sa mère Bastienne et à ses demi-frère et sœur, Jean et Andrée; Bastienne recevait du linge de maison, une rente annuelle de deux chars de bon vin blanc, la jouissance d'une maison à Fribourg, tout le revenu du domaine du Villaret et, après le décès de leur mère, Jean, ou à son défaut Andrée, se voyaient conférer des droits sur le domaine du Villaret⁶. Il fut aussi généreux pour l'Hôpital de Fribourg à qui il laissait deux poses de vigne à Lavaux⁷. Le don fit grande impression. D'aucuns estimaient que « pour le bien et honneur de la ville » elle devait se l'attribuer en propre, quitte à dédommager la charitable institution. Toutefois, en séance du Petit Conseil du 10 septembre 1562, l'avoyer Jean de Lanthen-Heid fit observer que

¹ AEF, RN 132 f° 124 v°-125.

² Il n'avait pas encore 14 ans révolus le 3 février 1547 puisqu'il avait besoin du consentement de son tuteur, Jean Fayod bourgeois de Fribourg, afin de conclure valablement un contrat, cf. ACV, Ff 104 f° 38 v°-39. Quant à la date de son décès, elle se situe entre mars et septembre 1562.

³ Il ne nous a pas été possible d'étudier *in casu* les correctifs qui ont pu être apportés au statut d'enfant naturel de Jean de Plait. Bornons-nous à constater qu'il succède à son père à titre particulier, qu'il teste lui-même valablement et qu'il est qualifié de noble, cf. ACV, Ff 104 f° 38 v°.

⁴ AEF, RN 164 f° 131-134 v°.

⁵ AEF, RN 164 f° 176 v°-178.

⁶ Nous connaissons quelques éléments du testament grâce à une clause, voir: AEF, Archives de l'Hôpital, Grande Confrérie, n° 213.

⁷ AEF, Archives de l'Hôpital, II, n° 276.

feu Jean de Plait avait donné ces vignes pour les pauvres malades eux-mêmes et qu'il fallait respecter sa volonté. Cet avis l'emporta, bien qu'un peu adouci: le recteur de l'Hôpital fut prié de garder une réserve de ce cru pour la ville, afin qu'elle pût l'offrir comme vin d'honneur à ses hôtes de marque¹. Tout en rendant un ultime hommage à Jean de Plait, le Conseil promouvait le clos à la dignité suprême; le fameux « Hôpital » allait connaître dans les fastes de la Louable Ville une pérennité qui brava les temps et les régimes.

Quant à la tour de Marsens — qu'habitaient alors deux « vignolans »² — elle devait échoir aux héritiers institués, ainsi qu'il ressort d'« ung petit livre et memorial » du notaire Olivier Benoict où sont énumérés les biens, censes et revenus, situés dans la paroisse de Saint-Saphorin, qu'Etienne Glory, autrement Perret, et Clauda, veuve de Nicolas Nuspingle, tenaient chacun pour moitié par succession de Jean de Plait le Jeune³.

Cette situation dura à peine dix ans.

LES CLAVEL

Dès le dernier quart du XVI^e siècle, une famille notable de Cully apparaît dans les annales de la tour: les Clavel, qui seront les derniers seigneurs de Marsens.

La série des propriétaires portant ce nom commence avec Jean-Baptiste, seul fils du notaire Jaques Clavel de Cully. Une chronique familiale dit que le jeune homme avait passé l'âge de quinze ans vers 1552 lorsque son père, voyant son goût prononcé pour les études, l'autorisa à les terminer à Lausanne et le mit en pension chez Mathurin Cordier, le principal du Collège⁴. Devenu lieutenant du mayor de Lutry, Jean-Baptiste se maria le 28 avril 1567 avec la fille de noble Pierre Malliardoz de Grandvaux, qui lui donna deux fils, Isaac et Abraham⁵. Il semble que ce soit quelques années après son mariage qu'il s'intéressa à la tour de Marsens. Il commença par acquérir, en

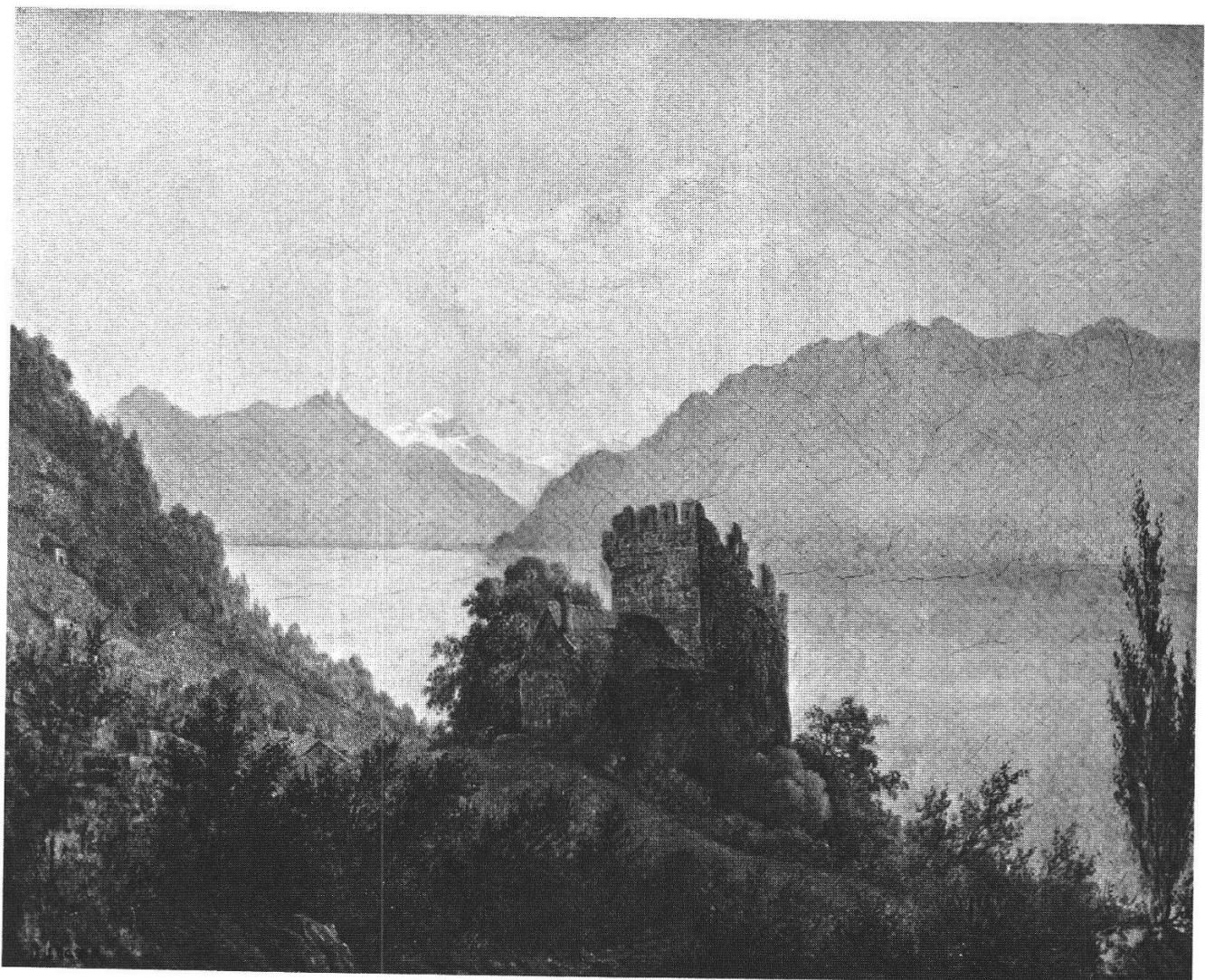
¹ AEF, Manual 86, séance du 10 septembre 1562.

² Laurent Strambin et Jehan Rosset, voir: ACV, Ff 104 fo 58 v^o.

³ ACV, Ff 104, A^o 1565-1566.

⁴ ACV, SVG 11, p. 41-42.

⁵ ACV, SVG 11, p. 45-46.



La tour de Marsens vue du nord
Huile anonyme

mars 1572, la moitié qui appartenait à Claudia Nusspengel¹, mais il ne put terminer l'opération car il tomba malade. Son état dut empirer brusquement, puisqu'il ne parvint même pas à faire quérir un notaire et qu'il dut exprimer verbalement ses dernières volontés devant trois témoins, le 4 mars 1573². Ce fut noble Pierre Sordet, le tuteur de ses enfants, qui mena l'acquisition à chef le 9 décembre 1575 en achetant pour ses pupilles l'autre moitié de la tour, celle de Etienne Glory.³ Le bailli de Lausanne, Jacob Wyss, donna quittance, le 14 février 1576, pour le paiement du laud⁴.

Un contrat de 1580 donne une idée de l'état de la tour à cette époque. Le 1^{er} avril de cette année-là, en effet, noble Pierre Sordet confia à Andrey Vullye, maître maçon de Chexbres, le soin de « rac-
coustrer et reffayre decentement dessus le toict de la tour de Marsens ». Vullye avait à fournir la chaux de Chillon, le sable du bord du lac et de bonnes pierres. Il s'engageait à terminer l'ouvrage pour la Pentecôte et devait recevoir pour sa peine 65 florins et un setier de vin rouge⁵.

Rien ne permet de penser que les Clavel aient jamais habité la tour ou ses annexes. Malgré ses fossés et ses murs de forteresse, elle était devenue un logis rural. Deux vignerons y demeuraient du temps de Jean de Plait⁶. Claude Rosset, le fils de l'un d'eux, s'y trouvait encore à la fin du XVI^e siècle⁷. En 1560, Jehan Rosset, le père de Claude, était abergataire perpétuel de Jean de Plait pour une demi-pose de vigne au-dessus de la tour⁸ et, depuis lors, les Rosset ne cessèrent de grignoter le domaine de Marsens jusqu'au jour où ils en posséderent l'essentiel: la tour et les terrains adjacents.

En effet, les Clavel gardèrent bien jusqu'à la Révolution la directe de leur fief de Marsens, mais ils en aliénèrent peu à peu tout le domaine utile par des abergements et des ventes. Nous allons examiner tout d'abord ce qu'il advint des droits de seigneurie jusqu'à leur disparition à la Révolution; puis nous esquisserons l'histoire de l'assiette du fief,

¹ ACV, SVG 13 f° 46-46 v°. ACV, Bl 11 Lavaux/Villette (extrait... remis le 22 mai 1683... du dénombrement de M. de Ropraz).

² ACV, Dg 14/3 f° 21-24 v°.

³ ACV, Ff 112 f° 682 v° et ACV, Di 22/2 f° 110-111. Pour ce dernier acte voir aussi ACV, Di 22/5 f° 21 v° ainsi qu'une expédition sur un parchemin mutilé: ACV, Bl 36 (9 décembre 1575).

⁴ ACV, Bl 36 (à la date), *in fine*. Le laud pour la première moitié avait été acquitté en 1572, cf. ACV, SVG 11 p. 45 en note et p. 46.

⁵ ACV, Di 48/12, f° 13 v°.

⁶ Cf. *supra* p. 72, n. 2.

⁷ BCU, Fonds Clavel IX 6.

⁸ ACV, Ff 104 f° 66 s. et en particulier f° 69 s.

soit des bâtiments et des biens-fonds dont les tenanciers se retrouvèrent propriétaires après l'abolition des droits féodaux.

Le domaine direct

En 1571, Messieurs de Berne avaient fait entreprendre une nouvelle rénovation des fiefs nobles dépendant de l'ancien évêché de Lausanne; ils avaient chargé le commissaire à terrier George Ansel (beau-frère de Jean-Baptiste Clavel) de recevoir les reconnaissances de tous les vassaux astreints à hommage noble. Ce travail considérable dura plusieurs années et, dans le gros volume de quelque treize cents folios qui donne le compte rendu de cette campagne, les deux fils et héritiers de Jean-Baptiste Clavel apparaissent le 14 février 1586. Isaac, l'aîné, agit tant pour lui-même que pour Abraham, son frère encore mineur. Il reconnaît tenir de LL. EE. « la maison et tour appelée de Marsens, size rière la parroisse de Sanct Saphorin, lieu dict en Desalley, ... et promet par son serement et soubz l'obligation des biens deppendantz du present hommage d'estre bons et loyaux à nosdictz seigneurs et de deservir fidellement audict hommage »¹.

Les Clavel étaient devenus propriétaires de la tour pendant une période troublée; la possession d'un fief noble les obligeait à fournir un cavalier d'hommage² qui fut souvent requis. En juin 1582³, en août 1585⁴, en février 1586⁵ notamment, le bailli de Lausanne enjoignait aux héritiers Clavel de tenir à disposition « un bon et puissant cheval avec personnage capable et suffisant⁶... prest et pour-veu d'argent et armes nécessaires ». La conjuration d'Isbrand Daux fut l'occasion d'une nouvelle levée, ordonnée le 16 décembre 1588 par le bailli Marquard Zehender: « A vous les heritiers de feu noble Jehan (Baptiste) Clavel... Ensuyvant le bon vouloir et expres com-mandement de nosdicts seigneurs pour advertir les seigneurs vassaulx et feudataires tenans hommages et fiedz nobles de Leurs Exellences

¹ ACV, Ff 112 f° 683.

² ACV, Bl 21 f° 22 v°. Cette obligation fut allégée par la suite, quand les héritiers Clavel ne contribuèrent plus que pour un tiers à la fourniture du cavalier d'hommage; ils partageaient la charge avec Cully et avec la grande paroisse de Villette, cf. ACV, Bl 21 f° 38 v°. Cette diminution est corroborée par les comptes d'Isaac Clavel, cf. BCU, Fonds Clavel IX 4.

³ ACV, SVG 13 f° 49.

⁴ ACV, SVG 13 f° 49 v°.

⁵ ACV, SVG 13 f° 50.

⁶ Grâce à une note d'Isaac Clavel sur ses dépenses, on sait qu'il paya un certain Denis Bossu pour desservir l'hommage en 1589. Ce dernier avait été envoyé à Genève et revenait de la Cluse: BCU, Fonds Clavel IX 4.

d'estre prestz, fournys de montures et armes neccessaires pour leur service à la suytte de guerre; à ceste cause vous mandons et commandons que pour l'hommage et fied noble que tenés de nosdicts seigneurs, à cause de leur evesché de Lausanne, doibgiés pourveoir d'ung bon cheval, avecq sa sequelle, pour satisfaire au debvoir de vostre fidelité et hommage, et vous tenir prestz pour estre employé au premier commandement que de la part de nosdicts seigneurs vous sera faict, soubz poyne de privation dudit fied et hommage. »¹ Par la suite, en décembre 1627, les Clavel obtinrent de remplacer le cavalier d'hommage par le paiement d'une somme d'argent. Cette « composition pécuniaire » fut arrêtée à 30 florins².

A cette époque, les coseigneurs de Marsens étaient, pour une moitié, les deux fils d'Isaac Clavel, Jaques-Etienne et Claude, et pour l'autre moitié, le fils d'Abraham, prénommé Claude lui aussi³. Alors qu'une bonne partie des biens familiaux avait été partagée entre 1592 et 1606 pour prévenir des contestations⁴, la seigneurie de Marsens restait indivise et la « tour et maison » où logeait le vigneron Rosset était toujours en main des seigneurs du fief. Au cours du XVII^e siècle, des alliances bien choisies donnèrent aux Clavel l'occasion de s'élever dans la hiérarchie sociale. Le fief de Marsens qui leur avait permis — comme naguère à Jean de Plait — de passer de l'aisance bourgeoise à la noblesse⁵ perdit progressivement de son importance. Il s'effaçait devant les seigneuries à juridiction, Ropraz notamment, que la famille venait d'acquérir.

Les trois cousins, fils d'Isaac et d'Abraham, furent chacun à l'origine d'un rameau familial distinct⁶.

Jaques-Etienne, par son mariage avec Esther Sordet, héritière des seigneuries de Ropraz et de Brenles, conféra à sa descendance un lustre auquel les autres branches de la famille ne purent prétendre.

¹ ACV, SVG 13 (à la date), pièce collée sur onglet.

² Acte registrado le 1^{er} avril 1628, cf. ACV, Bg 6/2 p. 76-78.

³ ACV, Ff 169 fo 134-135: hommage pour « la maison et tour appellée de Marsens », 1620 env.

⁴ ACV, Di 62/4 fo 74-74⁷.

⁵ Lorsque, en 1680, le procureur patrimonial de LL. EE. enjoint à M. Claude Clavel de Cully de fournir ses preuves de noblesse, celui-ci répond que ses prédecesseurs ont payé la capacité de posséder la tour de Marsens, voir: ACV, Bg 4/12 fo 251 v^o.

⁶ Voir le tableau généalogique partiel que nous publions p. 86-87. Pour plus de détails, nous renvoyons à celui qui figure dans l'inventaire des Archives de la famille Clavel de Cully, multigraphié en 1964 par la Bibliothèque cantonale et universitaire.

C'est cette branche — que nous appellerons par commodité branche de Ropraz — qui posséda tout ou partie des seigneuries de Brenles, d'Ussières, de Seppey et de Marsens ¹.

Claude, dont la postérité mâle s'éteignit au début du XIX^e siècle, un peu avant celle des deux autres branches, eut six garçons dont deux seulement laissèrent des fils: Monsieur le secrétaire Isaac Clavel, notaire à Cully, que ses enfants durent faire interdire et qui se signala par une querulence peu commune, et Monsieur le ministre Noé Clavel, qui fut père et grand-père de pasteurs. Claude, le chef de cette branche médiane, abandonna à son frère Jaques-Etienne, à des conditions que nous ignorons, toutes ses prétentions sur la seigneurie de Marsens.

Quant à la branche de Claude, le fils d'Abraham, elle compta comme les deux autres quelques notables cullierans, en particulier Pierre, fils de Claude, châtelain de Cully, des notaires, quelques officiers et, surtout, des coseigneurs de Marsens.

En 1648, la seigneurie était indivise entre Jaques-Etienne, seigneur de Ropraz, et Pierre, le châtelain de Cully ². Cette situation se prolongea entre leurs descendants jusqu'au début du XVIII^e siècle, quand un conflit plein d'aigreur mit aux prises les trois branches de la famille.

Chez les Ropraz, Frédéric-Gabriel et Vincent-Jean-Daniel, coseigneurs de Brenles, héritiers de la moitié de Marsens par succession de leur père Wolfgang, avaient vendu le 30 mars 1711 leur part du fief à Isaac Clavel, le fameux secrétaire, et à son neveu Jean-Baptiste, ministre de Villarzel ³. L'oncle de Messieurs de Brenles, Jean-Noé, seigneur de Ropraz et ministre de Montpreveyres, qui voulait éviter le transfert dans une autre branche des droits de seigneurie attachés à Marsens ⁴, entendit faire jouer le retrait lignager. Etant plus proche parent de ses neveux vendeurs que les Clavel acquéreurs, il exécuta toutes les formalités requises par la loi et entra en jouissance des censes

¹ Pour la branche de Ropraz, nous renvoyons aux chapitres que lui consacre Charles Pasche dans son ouvrage: *La contrée d'Oron...*, Lausanne [1895], ainsi qu'aux pages de M. et Mme William de Sévery, dans le tome II de *La vie de société dans le Pays de Vaud...*, Lausanne et Paris 1912.

² BCU, Fonds Clavel XII b 5 f° 3-5 v° (29 juin 1648).

³ ACV, SVG 13 f° 70, voir détails au f° 100 et au f° 100 v°.

⁴ Les démarches du ministre de Montpreveyres n'étaient peut-être pas sans relation avec le fait que le vigneron Claude Rosset avait acquis entre 1710 et 1714 probablement, de Gabriel-Louis De Mellet, époux d'une cousine germaine du conseiller Jean-Louis Clavel, les deux tiers des bâtiments de la tour de Marsens, cf. ACV, Di 33/2 (22 janvier 1714). Voir aussi: ACV, Dg 164/5 (2 novembre 1709) et ACV, Dg 47/2 (31 mai 1710).



La tour de Marsens vue du nord, 1946
(Photo Belalp, Burgat et Paris, Lausanne)

directes de la moitié du fief. C'était compter sans ses cousins des deux autres branches !

Chez les descendants de Pierre, châtelain de Cully, l'autre moitié du fief avait été partagée entre ses petits-fils, les frères Jaques-Etienne Clavel, capitaine d'élection, et Jean-Louis Clavel, conseiller de Cully. Ce dernier, agissant pour lui-même et pour ses deux neveux, fils de feu le capitaine d'élection, opposa au ministre de Montpreveyres le droit de réintégrande, comme s'il eût possédé la plus grande partie du fief — ce qui n'était évidemment pas le cas puisqu'il n'avait en propre qu'un quart, l'autre appartenant à ses neveux.

Quant aux représentants de la branche médiane, acquéreurs de la moitié litigieuse, ils étaient beaucoup plus enclins à favoriser les desseins contestables du conseiller Jean-Louis qu'à soutenir la prétention justifiée du seigneur de Ropraz.

En mars 1713, la cour baillivale de Lausanne était sur le point de rendre son jugement dans cette affaire quand les parties, déférant aux exhortations de quelques amis, convinrent de laisser le seigneur de Ropraz au bénéfice de sa rétraction lignagère. Elles lui permirent même de faire la réunion du fief, c'est-à-dire d'exercer le droit de réintégrande. Le conseiller Jean-Louis abandonna donc son quart de seigneurie et celui de ses neveux et il obtint en contrepartie deux ouvriers¹ de vigne au vignoble de Cully. Divers arrangements accessoires en faveur de la branche médiane devaient compléter le compromis². Cette dernière partie de l'opération n'alla pas sans peine et, le 6 février 1714, le major Davel fut l'un des deux arbitres agréés par Messieurs Clavel pour mettre un peu d'ordre dans leurs affaires de famille³.

Désormais, la seigneurie directe de Marsens resta chez les Clavel de Ropraz, où elle se transmit de père en fils, du ministre de Montpreveyres à George-Jean-Justin et de celui-ci à César-Sigismond-François, qui mourut en 1804⁴. A la veille de la Révolution et comme d'autres seigneurs de fiefs, César-Sigismond-François négocia avec ses

¹ Ouvrier: mesure de surface variable, utilisée dans le vignoble; 400 à 500 m² selon GEORGES-ANDRÉ CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'ancien régime*, Lausanne 1949, p. 24 (Bibl. hist. vaud., 9).

² BCU, Fonds Clavel XVIII 5. Voir aussi: ACV, Bg 4/19 p. 142 s.

³ ACV, Di 44/3 (feuillet séparé).

⁴ Ses enfants Renée et Henri-Louis-Antoine, derniers de leur ligne, furent aussi les derniers à être appelés M^{lle} et M. de Marsens. Cf., malgré quelques inexactitudes, M. et M^{me} WILLIAM DE SÉVERY, *La vie de société...*, t. II, p. 243 s. et p. 259-263.

communiers de Ropraz le rachat de certains droits féodaux. Par décision du 10 juin 1796, LL. EE. autorisèrent les gens de Ropraz à s'affranchir des « droits de gerbes de moisson et corvées de cure, disme de nascent ¹, corvées simples, charroirs de pré et charroirs de vin », moyennant quelque 8000 florins ², soit 3200 livres. Enfin, lorsque la Révolution eut changé l'ancien ordre des choses et qu'il fallut procéder à la difficile liquidation des droits féodaux, César-Sigismond-François, devenu le « citoyen Clavel de Ropraz », dut produire les pièces justifiant ses prétentions. Les censes de la tour de Marsens furent estimées à 21 livres, 8 batz et 7 rappes, alors qu'on évaluait à 1103 livres, 7 batz et 8 rappes le rendement des censes de Ropraz ³.

Lorsqu'il mourut à Lausanne, le 31 octobre 1804 ⁴, César-Sigismond-François était toujours propriétaire de la maison de Ropraz, qui avait été le centre de son fief. A Marsens, en revanche, le domaine utile de la seigneurie avait depuis longtemps passé en mains roturières et les Clavel n'y étaient plus chez eux.

Le domaine utile

L'abandon progressif par les Clavel du domaine utile de leur fief de Marsens s'est fait essentiellement au profit de la famille Rosset, dont tous les membres connus dans la paroisse de Saint-Saphorin sont issus directement du vigneron du XVI^e siècle, Jehan Rosset ⁵.

A la fin du XVII^e siècle, les Clavel n'avaient pas encore aliéné leur tour. Dans la reconnaissance qu'ils prêtent le 9 août 1692 entre les mains du commissaire de LL. EE. ils désignent leurs biens de la façon suivante: « la ditte tour et bastiments, ensemble une grange et estables, avec les places qui sont entre icelle d'occident et la ditte tour d'orient; voire la place du costé d'orient et la ditte grange avec le pouvoir d'y construire et faire moulin et four ⁶ comme ils verront

¹ D'après JAQUES-FRANÇOIS BOYVE, *Définitions... des termes du droit...* 2^e éd., Lausanne 1766, p. 256: « Le droit des nasçans se prend par le seigneur sur les animaux de quelque espèce qu'ils soient qui naissent à ses ressortissans. Mais pour qu'il exerce ce droit, il faut qu'on lui en ait fait une reconnaissance spéciale. »

² ACV, Ba 33/20 p. 437-439.

³ ACV, H 239 fo 157 (Lavaux), fo 312 (Oron).

⁴ ACV, Eb 71/49 p. 73.

⁵ Claude Rosset, qui acquerra la tour de Marsens, cf. *infra*, est son arrière-arrière-petit-fils.

⁶ Il s'agit toujours de la concession de four et de moulin telle que Sébastien de Montfalcon l'avait accordée à Jean de Plait, cf. *supra*, p. 69.

le mieux estre à faire, joxte la vigne cy après limitée... un sentier entre deux d'orient, le vergier des dits sieurs Gamaliel et Claude Clavel... d'occident, leur vigne avec en partie celles du dit sieur Wolffgang Clavel... dessus de bize, et le jardin et osche... de vent. *Dont appartient aux dits sieurs Gamaliel et Claude la ditte tour et autres bastiments là près et une partie de la ditte place d'orient avec un jardin au-dessous, du costé du vent, et au dit sieur Wolffgang Clavel, seigneur de Ropraz, la ditte grange et estables avec la place d'orient, et partie de celle d'occident, et le dit droit de moulin et four restant... indivis* »¹. La reconnaissance comprend en outre divers jardins, vergers et vignes à l'entour. Il est intéressant de remarquer que les délimitations de tous ces biens ne font jamais apparaître le nom du vigneron de Marsens, Claude Rosset; nous en déduisons que ses possessions personnelles ne jouxtent pas le noyau de la seigneurie.

Deux ans plus tard, pour garantir une lettre de rente de 600 écus de Berne qu'il souscrit en faveur de Samuel Jenner, ancien bailli de Moudon, Wolfgang Clavel engage « son fief appellé de la Tour de Marsens... consistant premierement en un bastiment et tour auprès d'icelluy, y ayant poile, cuisine, deux chambres, grange, escuyrie, deux caves et un pressoir avec une grande voute qui tient tout le long dudit bastiment... »² »

Que s'est-il passé entre 1692 et 1694 pour que la tour, que l'on disait appartenir à Gamaliel et à Claude, serve maintenant à garantir une dette de Wolfgang? Nos sources ne permettent pas de répondre.

Une chose est certaine, c'est qu'avant janvier 1714, Claude Rosset acquiert de noble Gabriel-Louis De Mellet, mari d'Ursule Clavel, fille de Gamaliel³, les « deux tiers des batimens appellés la Tour de Marsens, avec les places, jardins et osches y contigus, le tout indivis avec les hoirs de M. le capitaine Clavel et M. le conseiller Jean-Louis Clavel pour l'autre tiers »⁴.

C'est à Marsens que naîtra Jeanne-Claudine, la fille de Claude Rosset. L'enfant baptisée le 18 novembre 1716⁵ épousera, dix-sept ans plus tard, Jean-Noé Desgraz, de Rivaz⁶. Dernière de sa famille, elle apportera la tour à son mari. Le 5 février 1781, après la mort

¹ ACV, Ff 265 p. 84-85.

² BCU, Fonds Clavel XV d 6.

³ Cf. supra p. 76, n. 4.

⁴ ACV, Di 33/2 (22 janvier 1714).

⁵ ACV, Eb 124/3 p. 15.

⁶ ACV, Eb 27/1 p. 34-35.

des époux Desgraz¹, un de leurs fils vendra « le bâtiment et ses places, lieu dit la Tour de Marsens, avec environ trois poses de vigne et un jardin contigu, le tout en un mas » à Jean-François Gilliéron, de Ropraz, habitant la paroisse de Saint-Saphorin². C'est l'indication *en un mas* pour une surface relativement étendue qui nous permet de croire que l'essentiel du domaine de Marsens avait désormais échappé aux Clavel. D'ailleurs, après le 24 janvier 1798, nous n'avons pu retrouver le moindre indice d'une vente que les Clavel auraient faite d'un élément quelconque de la tour ou de ses dépendances qui serait resté entre leurs mains. Bien au contraire, dans le premier cadastre annoté de 1808, François-Marc-Antoine, fils de feu Jean-Antoine Gilliéron, est déclaré propriétaire de Marsens en vertu d'un testament de novembre 1798. Or, ce testament, c'est celui de son grand-père Jean-François, l'acheteur de 1781, qui mourut à Marsens le 12 novembre 1798³ et que la Révolution avait rendu pleinement propriétaire.

LES TEMPS MODERNES

Depuis la fin du XVIII^e siècle et jusqu'en 1870-1871, la tour de Marsens, la maison contiguë au nord et les abords immédiats, soit places, jardins et prés, furent pour une grande partie la propriété des Gilliéron.

Jean-François Gilliéron, qui était « granger »⁴ au bord du lac de Bret en 1756⁵, se transporta à la tour avec les siens dès qu'il l'eut acquise. Bon nombre de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants y vécurent et se partagèrent les bâtiments par étages et par fractions d'étages. Les inscriptions cadastrales du XIX^e siècle reflètent la complication infinie des partages multiples, échanges et regroupements de propriété dont la tour et ses abords furent l'objet. Certaines fractions furent aliénées à des Simon et à des Bessat notamment. Le rez-de-chaussée et les deux étages furent cloisonnés du nord au sud, de manière à déterminer des parts. L'ensemble devait être dans un

¹ Jeanne-Claudine meurt le 17 février 1775 et son mari, Jean-Noé Desgraz, le 31 décembre 1780. Voir: ACV, Eb 27/2 p. 230 et 257.

² ACV, Di 91/3 p. 322.

³ ACV, Eb 27/3 p. 65.

⁴ Fermier.

⁵ ACV, Eb 27/1 p. 242. Voir aussi ACV, Di 91/2 p. 46 s. (21 juin 1775).



La tour de Marsens vue de l'est, 1946
(Photo Belalp, Burgat et Paris, Lausanne)

état assez médiocre, surtout aux étages supérieurs, si l'on en croit le procès-verbal de la commission d'estimation des bâtiments de 1838.

François Naef, dont nous allons maintenant évoquer la personnalité, dut donc acheter les bâtiments morceau par morceau. Les 22 et 28 septembre 1870, il acquérait la tour proprement dite de Jean-Louis Bessat et des frères Jean-François-David et Louis-Samuel (dit Jean-Samuel) Gilliéron ¹ et, l'année suivante, il devenait propriétaire de la maison contiguë dont une part appartenait à Jean-François Simon de Puidoux ² et l'autre aux enfants de feu François-Marc-Antoine Gilliéron ³. Quant aux achats de vignes, ils doivent dater de la même époque.

François (-Antoine-Spencer) Naef (1833-1896)

François Naef ⁴ avait fait ses études de théologie à la Faculté libre de Lausanne, puis il avait desservi divers postes pastoraux avant d'assumer celui de l'Eglise libre de Cully. Il avait épousé en premières noces Henriette Snouck-Hurgronje qui mourut à Cully en 1867, six mois après leur mariage. Quatorze ans plus tard, en 1881, il se remaria avec Augusta Sautter, de l'Abbaye de Bonmont.

C'est alors qu'il vivait seul à Cully qu'il commença à s'intéresser, en dehors de ses charges pastorales, à l'histoire et à l'archéologie. On lui doit en particulier une notice sur la cathédrale de Lausanne, et c'est grâce à son initiative que l'on conserva la tour de Gourze, restaurée en partie à ses frais.

En 1870 et 1871, nous l'avons vu, il put se rendre acquéreur de la totalité de la tour de Marsens, de ses terrasses et des vignes qui la touchaient. Bien qu'elle fût délabrée, il semble qu'il avait eu l'idée d'y loger des soldats de l'armée Bourbaki.

Quoi qu'il en soit, il vida les étages des cloisons de fortune les plus récentes, celles qui partageaient les deux grandes salles; il construisit un escalier intérieur, supprima les galeries de bois extérieures qui reliaient chaque étage et rétablit ainsi les dimensions normales du logis primitif. Il avait un goût prononcé pour les vieux meubles locaux que l'on trouvait encore communément dans les maisons du

¹ ACV, Reg. du notaire Louis Léderrey, n° 1140 et n° 1145.

² ACV, Reg. du notaire Louis Léderrey, n° 1212 (17 janvier 1871).

³ ACV, Reg. du notaire Louis Léderrey, n° 1247 (14 mars 1871).

⁴ Antoine-François-Spencer Naef, fils de Jean-Pierre-Samuel et de Jeanne-Louise-Caroline-Gabrielle-Cornélie née Develey, de Wiedikon (ZH) et Genève, né à Lausanne le 22 mars 1833.

pays. La tour lui offrit des locaux propres à recevoir coffres gothiques, crédences, tables et chaises des XVI^e et XVII^e siècles.

François Naef, devenu député en 1893, mit sa vie entière au service des autres, s'intéressant à toutes les sociétés d'utilité publique, de philanthropie, ainsi que d'histoire et de beaux-arts du canton de Vaud. Il mourut, regretté des siens et de tous ses concitoyens, le 13 février 1896.

A sa mort, sa femme, M^{me} François Naef-Sautter, et ses quatre enfants: Gabrielle, plus tard M^{me} Albert Dutoit, Marguerite, devenue M^{me} Paul Budry, Thérèse et Théodore, conservèrent la tour en hoirie et comme souvenir de famille. Ils maintinrent les bâtiments dans leur état, sans leur apporter d'aménagements ou de transformations. Plusieurs d'entre les descendants de François Naef vinrent à la tour de Marsens pour y passer quelques moments de repos, sans toutefois y séjourner. Paul Budry-Naef y recevait volontiers ses amis de la « Voile latine ». D'anciennes photographies montrent, se détachant des créneaux, la silhouette de Ramuz et de ses compagnons.

Ce fut en 1935 que, par suite d'un arrangement de famille, le domaine de Marsens fut repris par Ernest Naef et ses fils Henri et Bernard.

Ernest Naef (1859-1938)

Ernest Naef, propriétaire du château de Mont, à La Côte (fils de François Naef-Barral, pasteur à Céligny, cousin de François Naef-Sautter), s'était de tout temps vivement intéressé à l'art et à l'histoire de notre pays. Comme plusieurs membres de la famille, il était collectionneur, et tout spécialement de meubles locaux. Il agrandit le domaine de Marsens en acquérant l'ancienne maison vigneronne qui jouxtait au levant les terrasses de la tour.

A sa mort, survenue le 6 décembre 1938, ses enfants disposèrent des salles de la tour pour y placer plusieurs pièces importantes de sa collection et compléter ainsi le mobilier qui s'y trouvait. Le bâtiment avait un urgent besoin de restauration. Des travaux très importants furent effectués, en 1946, avec le concours de la Confédération et de l'Etat de Vaud. On dut, à cette occasion, arracher le lierre qui, s'il donnait à la tour un aspect romantique, causait de gros dégâts aux murs et hâta leur ruine. La toiture fut refaite. Les créneaux furent maintenus, mais l'on ne remonta pas ceux qui avaient disparu du côté du lac, les propriétaires ayant préféré ne procéder à aucune adjonction.

Les travaux furent suivis par l'architecte Albert Naef, fils d'Albert Naef, l'archéologue cantonal vaudois bien connu. Ainsi la tour, placée sous la protection de la Confédération, devint monument historique, conformément au classement inscrit au Registre foncier à la date du 11 juillet 1946.

Les pouvoirs publics ne s'en tinrent pas à l'aide apportée à la conservation de la tour. Grâce à la compréhension du Conseil d'Etat et du Grand Conseil vaudois, une zone protégée, avec interdiction de construire, a été créée pour laisser à la tour un cadre digne d'elle.

Henri Naef (1889-1967)

Copropriétaire, avec son frère Bernard, de la tour et de la vieille maison vigneronne du hameau de la Tour de Marsens, Henri Naef fit beaucoup pour redonner de la vie à cette antique demeure. Il y séjournait souvent durant la belle saison, dans les années 1940 à 1960, procéda à l'aménagement des collections, en fit l'inventaire et, chaque fois que cela fut possible, reconstitua l'historique des pièces les plus marquantes du mobilier.

Comme Stadthalter du Heimatschutz, comme conservateur du Musée gruyérien à Bulle et comme historien, il fut souvent amené à ouvrir très largement les portes de la tour à tous ses amis suisses et étrangers.

Après sa mort, survenue en novembre 1967, ses filles, M^{mes} Hugo Solms et Fernand Roux, lui succédèrent en qualité de copropriétaires de Marsens avec leur oncle Bernard Naef. Ce dernier pensa que le moment était venu de donner un nouveau statut à ce bien familial et, d'accord avec ses nièces, il put mettre à exécution un projet auquel avait déjà songé son frère Henri.

La fondation de famille

Durant un siècle, la famille Naef avait pu garder ce joyau de notre pays. Le pourrait-elle toujours?

Les derniers propriétaires prirent donc la décision de constituer une fondation de famille, pour que la tour de Marsens subsiste dans son état actuel, avec le mobilier qui s'y trouve. Cette fondation fut constituée le 24 juin 1969. Son but est exprimé dans l'article 4 de ses statuts: « La Fondation ne poursuit pas de but économique ni matériel. Son objet est de conserver l'intégralité de la tour, monument histo-

rique, et de maintenir l'ensemble du mobilier réuni dans celle-ci par la famille Naef. »

La fondation est administrée par un conseil de famille.

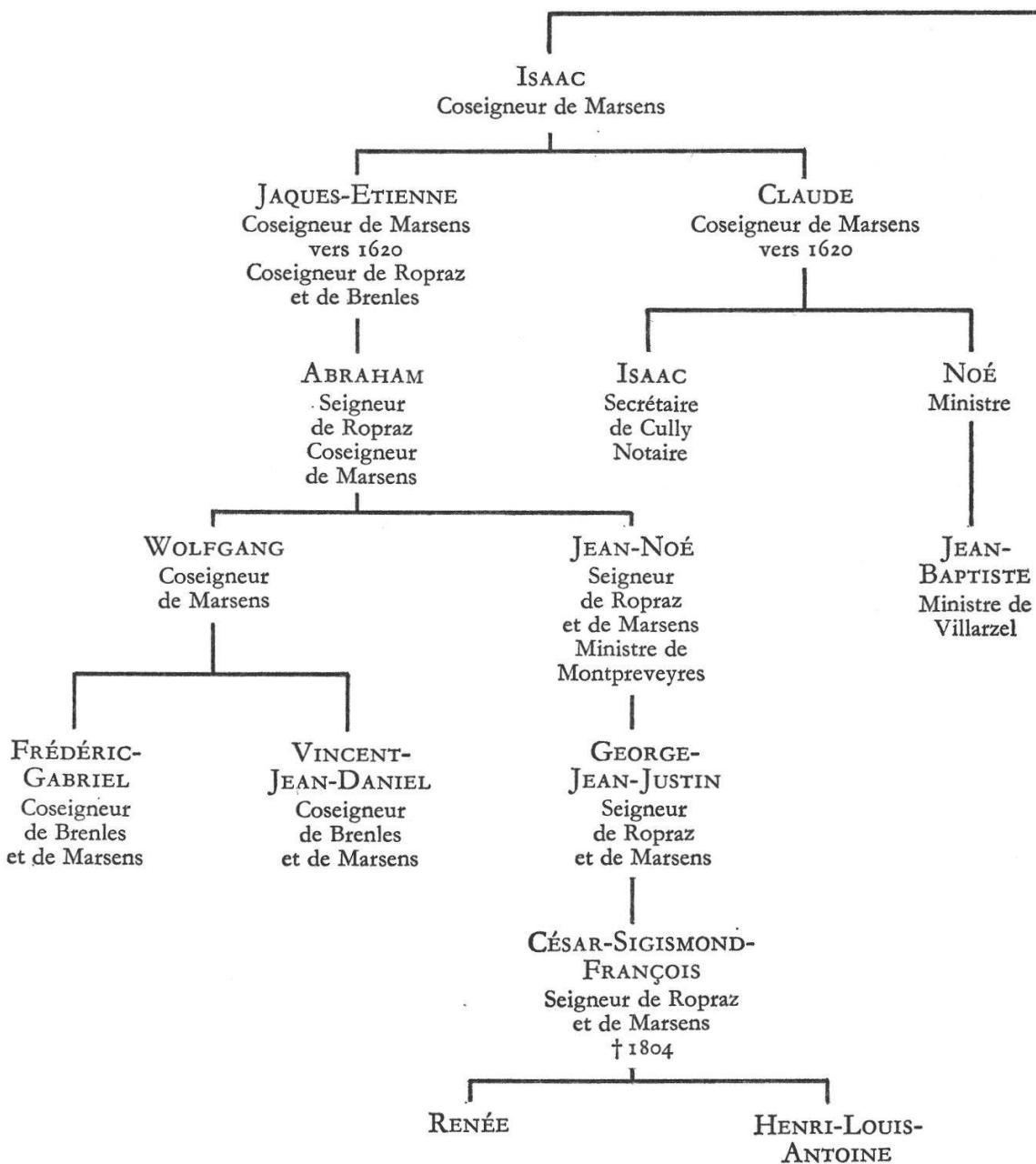
* * *

Rappelons avant de terminer que si la tour a été conservée, des siècles durant, alors que son rôle original était depuis longtemps périmé, c'est sans doute aux vignes qu'elle le doit. Aussi rendons-nous hommage à tous les vignerons qui se sont succédé et qui ont su entretenir ces parchets abrupts, entourés de murs, dans un terrain particulièrement accidenté. Certes la vue est merveilleuse, unique, mais la culture est aussi plus difficile et plus pénible que partout ailleurs. Le domaine de vignes a toujours été tenu par des vignerons de vieille souche qui ont droit à l'admiration et à la reconnaissance de tous. M. Alfred Monnier et son épouse, qui viennent de fêter leur quarantième année de vignolage au domaine, et les frères Dubois, propriétaires de vignes voisines, sont là pour maintenir cette belle tradition.



*La tour de Marsens
Salle du premier étage, 1946
(Photo Belalp, Burgat et Paris, Lausanne)*

GÉNÉALOGIE PARTIELLE
DE LA FAMILLE CLAVEL
DE CULLY



LES CLAVEL de Cully

